

CONSEIL du 5 juillet 2006

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

M. Défossez, M Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand, MM., Bonduelle, Hanna, Jenny, Loquet

Parmi les personnalités extérieures :

Maître Darras, Maître Van Helder

Parmi les étudiants :

Collège Licence : Melle El Gana,

Collège Master : M Steffe

Parmi les membres du collège AITOS

Melle Pouderoux

Parmi les Membres de Droit

M. le Secrétaire Général

Avaient donné pouvoir :

Maître Delcourt à Maître Darras

M Djoudi à M. Bonduelle

Mme Houssier à Maître Vanhelder

Mme Neveu à Melle Pouderoux

M Averlant à M. Steffe

Excusés :

M. le Sous- Préfet

Mme Mairesse

Invité:

Melle Come, Mme Li Crapi,

Approbation du procès-verbal du conseil du 11/05/06

Monsieur Darras Vice- Président constatant que le quorum est atteint, entame l'ordre du jour par l'approbation du compte-rendu du conseil du 11 mai 2006.

En l'absence d'observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Election du Président du Conseil

M. Bonduelle rappelle que depuis le départ de M. Pierangeli, le Conseil de Faculté est présidé par M. Darras, actuel Vice- Président. Ce dernier est aujourd'hui le seul candidat à la Présidence parmi les personnalités extérieures.

M. Bonduelle propose aux membres du Conseil de se prononcer sur cette candidature.

L'élection de M. Darras en qualité de Président du conseil est approuvée à l'unanimité.

Calendrier Pédagogique 2006/2007

M. Bonduelle commente les principaux changements intervenus dans la réalisation du calendrier pédagogique 2006/2007. La césure du semestre est imposée et les examens des semestres impairs, session de rattrapages comprises, devront être terminés avant le début des semestres pairs. M. Hanna évoque les difficultés des parcours communs entre composantes et M Loquet souligne que les choix européens sont contraires au fonctionnement du master DLES et des licences professionnelles qui dérogent obligatoirement à ce calendrier.

M. le Secrétaire Général indique que l'UVHC n'a pas d'autre choix que celui d'adopter un calendrier unique dans l'intérêt des étudiants et de s'aligner sur les autres universités sous peine d'être marginalisée voire de disparaître.

Après discussion, ce calendrier est adopté à la majorité des voix avec un vote contre et une abstention.

Règlement intérieur - Règlements d'examens droit (licence-master) – économie (licence)

Une harmonisation du règlement des examens de licence droit et licence économie est souhaitable. M. Bonduelle propose aux membres du conseil un règlement commun aux deux licences.

Les modifications sont d'ordre sémantique en ce qui concerne l'article 1 du chapitre 1.

Concernant le titre 2, M. Deprez indique que Mme La Présidente a été interpellée par le CNESER sur le régime des absences aux Travaux dirigés à la FDEG et notamment sur la sanction prévue en cas de non assiduité. La privation du droit de se présenter à l'examen n'est pas prévue par le décret de 94 sur les procédures disciplinaires. La modification de l'article 8 du titre 2 du règlement des examens de licence et de l'article 28 du règlement intérieur de la FDEG est nécessaire. Une discussion s'engage entre les membres du conseil et la modification suivante est proposée :

“La participation aux TD est obligatoire. Les étudiants qui sans excuse valable totaliseront plus de

- deux absences aux TD, dont le volume horaire est supérieur ou égal à 15h,

- une absence aux TD, dont le volume horaire est inférieur ou égal à 15h,

dans la même matière, sur le semestre, pourront voir leur cas soumis à la section disciplinaire de l'établissement.”

Les modifications des autres chapitres n'appellent pas de commentaire particulier.

En Master droit, les modifications concernent principalement l'article 10 sur les absences aux TD dont le régime est identique à celui du règlement licence, l'article 22 sur le rapport de stage dont la note vaudra pour les deux UE et représentera 6 ECTS. Enfin, concernant les mentions, en licence, l'attribution se fera au semestre et en master sur la base de la moyenne des deux semestres.

La modification des règlements, est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

DBM de rattachement n°3

Une DBM d'un montant de 4521 euros est soumise au conseil. Il s'agit de constater les recettes encaissées au sein de l'IEJ lesquelles sont employées au paiement d'heures complémentaires et à couvrir des dépenses de reprographie et de publicité.

Cette DBM est approuvée à l'unanimité .

Bilan de Fonctionnement de l'IEJ

En l'absence de M. Hisbergues directeur de l'IEJ, M. Bonduelle dresse rapidement le bilan positif des activités de l'IEJ de décembre 2005 à juin 2006

31 séances de formation ont eu lieu, soit 63 heures de dispensées. Seize intervenants se sont succédés et il y a eu 93 inscriptions de décembre à avril , 70 de mai à juin.

Les avocats du barreau de valenciennes sont les plus nombreux avec 109 participants. Ensuite viennent les barreaux d'Avesnes , Douai, Cambrai, St Quentin et Péronne.

6240 euros ont été encaissés sur cette période et déduction faite des rémunérations des intervenants et des frais de fonctionnement, le bénéfice s'élève à environ 3200 euros.

20 formations sont programmées de septembre à décembre 2006 et une diversification est prévue dans les interventions. M. Bonduelle estime que ce premier bilan est encourageant et indique que la mise en place du nouveau site de l'Université, à la rentrée, permettra de communiquer plus largement avec l'extérieur, en diffusant les informations en ligne.

Questions diverses

M. Bonduelle informe les membres du Conseil que Melle Come représentant le service commun de documentation sera invitée à chaque Conseil de Faculté.

Trois interlocuteurs ont été proposés pour les relations FDEG/SCD

Melle Decreton en droit public

M. Lutun en droit privé

M. Mauroy en économie

Melle Come précise en réponse à une question de M. Loquet qu'un peu plus de la moitié des inscrits à la FDEG fréquentent la BU

Association JURIS CLUB

Melle Elgana à la demande de M. Bonduelle est invitée à s'exprimer sur le fonctionnement de l'association.

L'absence de relais avec le bureau précédent a constitué une entrave au démarrage des activités traditionnelles de l'association.

Malgré ces difficultés , le forum des associations s'est bien passé. Pour les imprévus, il a manqué la participation des enseignants et l'association a soutenu seule le projet. L'an prochain il faudra communiquer bien en amont pour permettre une participation plus marquée de tous les acteurs de l'université.

Melle Elgana indique que pour 2006/2007 les projets sont nombreux, mais il faut d'abord que l'association ait un logo, une identité pour exister véritablement.
Sur le plan financier, l'année s'achève sur un bilan positif de 862 euros.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.